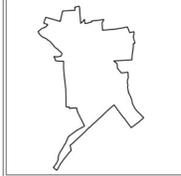




Éléments constitutifs  
du Porter à connaissance (P.A.C.)  
Art. R121-4  
du Code de l'urbanisme



**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord**

**D.D.T.M 59**

Type Procédure : Révision  
Délibération du : 27/01/2015

Date de mise à jour : 05/10/2015  
ref : Commune de HAUCOURT-EN-CAMBRESIS (59287) - Carte Servitudes.agg  
Sources : Gestionnaires Servitudes  
(c) Cadastre / Pci - Dgip  
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

**LEGENDE**

- Limite communale
- Batiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

**AS1- Protection des Captages en Eau Potable**

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloignée

**EL7 - Alignement**

- Canalisations + zone de protection
- I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension

- T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement  
Voir détail ci-contre
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement  
Voir détail ci-contre

**INT1 - Cimetière civils et militaires**

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:  
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,  
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale-Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.

